

## Conseil communal du jeudi 30 novembre 2023 Gemeenteraad van donderdag 30 november 2023

### Interpellation citoyenne sur le plan Good Move: Hôtel des Monnaies-Bosquet: impact des reports dans le quartier Berckmans

**M. David Laureau** : Je me fais ce soir le porte-parole d'un certain nombre d'habitants et d'habitantes des alentours de la rue Berckmans. Le nouveau plan de circulation prévoit plusieurs modifications majeures qui, selon nous, se traduiront par de nombreux reports de trafic.

La rue Berckmans est une rue locale à double sens, brassant déjà un trafic très important. La rue Hôtel des monnaies, quant à elle, est une voie régionale et donc un axe de liaison majeur vers les communes voisines, adapté pour drainer un flux constant de véhicules. Les deux principaux changements envisagés – le sens unique tête-bêche de la rue Hôtel des monnaies et le changement de sens de la rue Bosquet – pourraient affecter lourdement le quartier.

D'abord, tout le trafic en provenance de la petite ceinture entrant dans la rue Hôtel des monnaies devra emprunter la rue Berckmans pour rejoindre, via la place Loix, les communes de Forest et d'Uccle ou la périphérie.

Ensuite, en changeant le sens de circulation de la rue Bosquet, tout le trafic arrivant par la rue d'Ecosse n'aura d'autre choix que de descendre la rue Berckmans et, une fois celle-ci bouchée en amont, emprunter la rue de la Source. La rue Bosquet va diriger le flux sortant de la petite ceinture vers la rue de Suisse, la rue Berckmans à nouveau, et ainsi de suite vers la périphérie, et ce sans considérer, semble-t-il, les usagers des nombreux garages de ce secteur, comme celui situé à la sortie de la rue Bosquet qui peut contenir plus de 400 véhicules. Les riverains de la rue Jourdan prendront aussi la rue de Suisse pour rejoindre la petite ceinture en descendant à nouveau la rue Berckmans.

Enfin, deux nouveaux projets résidentiels dans la rue Jourdan augmenteront encore le nombre de voitures dans le quartier.

Il faut ajouter à cela au moins trois inconnues majeures :

- l'avenir de la chaussée de Charleroi ;
- l'avenir du goulet Louise puisque le plan Good Move envisage sa piétonisation ;
- l'impact des décisions des communes voisines sur les reports vers notre maille.

En somme, nous considérons que ce projet ne respecte pas la hiérarchie du réseau des voies urbaines qui permet de maintenir l'équilibre entre les fonctions de liaison, assurées par la rue Hôtel des monnaies, et les fonctions d'accompagnement de la vie locale qu'est la rue Berckmans. De plus, la mise en sens unique tête-bêche de la rue Hôtel des monnaies nous paraît une mesure disproportionnée par rapport aux impacts négatifs qu'elle pourrait induire. Dans le quartier circulent de nombreux piétons. On y trouve entre autres une crèche, deux écoles à proximité et plusieurs commerces fréquentés par les riverains. Aux heures de pointe, matin et soir, la rue Berckmans est déjà traversée par un trafic dense et « accidentogène » comme le montrent vos opérations de comptage. La circulation y est régulièrement à l'arrêt. Souvent des camions, des camionnettes, des autocars – dus à la présence de grands hôtels – bloquent la circulation pour décharger ou plus simplement parce qu'ils n'est pas facile de se croiser, et ce avec toutes les nuisances qui s'ensuivent – klaxons, accrochages, agressivité, pollution. Le confort des cyclistes dans les rues cyclables

sera fortement diminué. Les vélos comme les trottinettes emprunteront les trottoirs pour se sentir en sécurité. Ils le font d'ailleurs déjà.

S'ajoute aux heures de pointe le report de trafic de la rue de la Source, devenue rue scolaire. Depuis les travaux récents rue Hôtel des monnaies, nous avons remarqué que le trafic s'était déjà bien intensifié.

Ces multiples reports, dont le principal sera celui de la rue Hôtel des monnaies, vont aggraver la sécurité, dégrader la qualité de l'air et, surtout, la qualité de vie, physique et mentale, des riverains.

C'est pourquoi, à ce stade de la consultation que vous avez organisée, nous souhaitons vous poser un certain nombre de questions :

Avez-vous effectué une étude d'incidences sur le quartier, autre que celle réalisée pour la Région ? Sinon, pourriez-vous la prévoir ?

Pourquoi la hiérarchie des voies de circulation n'est-elle pas respectée au mépris de la sécurité et de la santé des habitants ?

La consultation étant toujours en cours, la modification de ce sens unique tête-bêche de la rue Hôtel des monnaies est-elle encore possible ou la décision est-elle définitive puisqu'elle est de compétence régionale ?

Avez-vous évalué les risques d'accident aux principaux carrefours déjà dangereux, comme le carrefour Suisse-Berckmans ou Écosse-Berckmans ?

En quoi consiste exactement le projet sur la chaussée de Charleroi et quel est le calendrier ?

Quelles sont les alternatives proposées aux habitants ?

Les séances d'informations se sont terminées hier. Quelle est la suite de votre calendrier de travail ?

Lorsque le plan sera arrêté, des phases de test devraient être organisées. Si les résultats n'étaient pas satisfaisants, vous engagez-vous à le modifier avant sa mise en application définitive ? Comment déterminerez-vous « ce qui n'est pas satisfaisant » pour les habitants du quartier ?

Soyons clairs. Nous adhérons aux objectifs du plan Good Move qui a notamment pour but de décongestionner la Barrière. La circulation sur ce rond-point majeur mérite d'être repensée, mais il faut trouver des solutions crédibles tout en évitant l'effet de report massif sur les rues résidentielles. C'est en amont qu'il faut y travailler et non aux portes de nos quartiers.

Bloquer des voies régionales à flux constant ne résout rien et consiste juste à rediriger le trafic à travers la maille, en totale contradiction avec les objectifs du plan Good Move.

Nous ne sommes pas convaincus par les modalités de mise en œuvre du plan. Good Move a pour ambition d'améliorer la qualité de vie des Saint-Gillois. C'est ici tout le contraire. Votre promesse de nous offrir un quartier apaisé ne nous paraît pas crédible, certainement pas en transformant les rue Berckmans et d'Écosse en artères de bord de maille ou en artères structurantes. Même si, par « évaporation », quelques pourcents de la circulation devaient disparaître, le nombre de reports potentiels et leur densité sur le quartier paraît disproportionné, irresponsable et, de notre point de vue, totalement inacceptable.

C'est pourquoi nous espérons que notre interpellation permettra de retravailler le plan dans toutes ses dimensions sereinement et non dans la précipitation, et d'envisager notamment la remise en question du sens unique tête-bêche de la rue Hôtel des monnaies.

Monsieur le bourgmestre, mesdames et messieurs les échevins, nous ne voulons pas que notre quartier demeure oublié au bord de la maille. Nous vous remercions de votre écoute.

**Mme Catherine Morenville, échevine de la Mobilité – Ecolo-Groen** : Merci à vous, monsieur Laureau, ainsi qu'aux habitants qui se sont joints à votre interpellation.

Je me réjouis d'entendre que vous souhaitez un quartier apaisé et adhérez aux objectifs du plan de mobilité actuellement en consultation.

Pour ce qui est de votre première question, les études d'incidences sont définies dans le règlement d'urbanisme du Code bruxellois d'aménagement du territoire (CoBAT) et intéressent uniquement les demandes de permis d'urbanisme. Par contre, effectivement, un monitoring est effectué. Les données GPS (*data floating*) sont analysées pour déterminer où

se fait le trafic de transit et le report. Les différents tests qui seront mis en place seront contrôlés et évalués : les mises à sens unique tête-bêche, les inversions de sens unique seront toutes testées et éventuellement modifiées si les résultats ne sont pas concluants. En ce qui concerne la hiérarchie des voies de circulation, selon le plan régional de mobilité, les rues Berckmans, d'Écosse et Hôtel des monnaies sont toutes des voiries « auto quartier ». En ce sens, nous avons bien respecté la hiérarchie des quartiers et c'est d'ailleurs pour cette raison que nous souhaitons apaiser la rue Hôtel des monnaies.

La mise à sens unique tête-bêche de la rue Hôtel des monnaies ne figure pas dans le périmètre du permis Parc-Barrière. La décision n'est donc pas figée et votre interpellation fera partie des avis dont nous tiendrons compte.

Nous avons opté pour un changement de sens dans la rue Bosquet parce que la rue d'Écosse est une véritable voie de trafic de transit. Nous recevons de nombreuses plaintes d'habitants. Installer ce filtre rue Bosquet constitue une manière de l'enrayer. Ici encore tout sera contrôlé, suivi, et la formule susceptible d'être revue. Je comprends vos craintes pour la rue Berckmans. Elle est partagée par beaucoup d'habitants qui ont participé aux séances de consultation. Vous pouvez le vérifier dans le tableau publié sur le site internet où sont rassemblées toutes les informations sur la maille saint-gilloise. Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, le plan n'est pas figé. Nous tiendrons compte des demandes et avis des habitants.

Il y a effectivement un projet de mise à sens unique tête-bêche d'une partie de la chaussée de Charleroi, qui est une voirie régionale. Cependant, le rapport sur son impact socio-économique est arrivé après le plan local de mobilité (PLM) qui vous est présenté. La Région ne mettra pas ce projet en œuvre s'il n'est pas compatible avec le PLM et, de toute manière, au préalable, il devra aussi être soumis à enquête.

L'objectif du plan de mobilité est d'améliorer les espaces publics, les modes actifs – les piétons, la « cyclabilité » – et les transports publics. Les remarques relatives à la rue Berckmans seront prises en compte et une alternative sera proposée.

Les séances de consultation se terminent le 29 novembre mais les habitants ont jusqu'au 8 décembre pour remettre des avis.

**Mme Carine Graceffa, conseillère communale – Groupe LB :** J'interviendrai à l'issue de la deuxième interpellation qui porte également sur le contrat local de mobilité.

**Mme Isabelle Pinzauti Babrzynski, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen :** Au nom de mon groupe, je remercie les habitants du quartier de la rue Berckmans et de ses rues adjacentes pour leur interpellation. Comme l'a souligné Mme Morenville, le processus de consultation est encore en cours jusqu'au 8 décembre. La sixième et dernière réunion publique a eu lieu hier.

En tant qu'Ecolo-Groen, nous tenons beaucoup à ce processus qui permet de recueillir les réactions, avis et suggestions des citoyens dans les différents quartiers, de les analyser, et d'en tenir compte autant que possible après concertation entre les différentes parties prenantes et les techniciens.

Dans votre cas précis, les personnes qui travaillent sur la question sont au courant de vos avis et suggestions. Ils seront analysés et il est déjà clair que certaines modifications, basées sur les retours des citoyens, seront apportées au plan initial, montrant, si nécessaire, l'importance de ce processus, tant pour nous que pour la commune, afin d'offrir aux habitants des quartiers plus sains et apaisés.

**Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – Groupe MR :** Merci à M. Laureau pour son interpellation. Merci aussi aux habitants d'avoir bravé le froid pour venir le soutenir. Nous comprenons l'inquiétude et surtout la colère des habitants de ce quartier qui découvrent ce qui les attend avec ce plan. On comprend plus difficilement qu'un tel scénario, aux conséquences aussi funestes pour les riverains, ait pu être présenté. Nous songeons en

particulier à la mise en sens unique tête-bêche de la rue Hôtel des monnaies. Heureusement, apparemment, une alternative sera proposée et nous y serons très attentifs. Il reste des inconnues : le goulet Louise, les reports des autres communes et l'avenir de la chaussée de Charleroi. Les plus anciens d'entre nous se souviendront peut-être qu'en 2002 la mise à sens unique de la chaussée de Charleroi a déjà été envisagée. À l'issue d'une phase de test, le projet a dû être abandonné tellement le haut de la rue Berckmans était bloqué. Il ne faudrait pas refaire la même erreur. Faire et défaire demandent beaucoup d'énergie et d'argent, en l'occurrence de l'argent public.

C'est la quatrième interpellation citoyenne sur le plan local de mobilité. À chaque fois, nous rappelons les principes que nous défendons pour l'ensemble des projets. Nous entendons que certains vont être suivis et c'est un soulagement.

Nous estimons qu'il faut privilégier le pragmatisme et présenter des projets équilibrés dans une approche globale pour une mobilité, certes apaisée et fluide, mais surtout plurielle et pour tous.

Ensuite, il faut garantir une information complète à destination de tous les citoyens, y compris les commerçants. Il importe aussi qu'elle soit claire, transparente et facile à comprendre, ce qui n'a pas été le cas jusqu'ici.

Il faut organiser une vraie concertation qui permette, le cas échéant, d'adapter les projets et prévoir des études d'incidences et des phases-tests.

Vous aurez compris, madame l'échevine, monsieur le bourgmestre, que les habitants espèrent une révision en profondeur du projet pour ce quartier.

**M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB\*PVDA :** Je remercie les habitants pour leur interpellation. Je me suis déjà beaucoup exprimé sur le plan Good Move. En résumé, le PTB n'est pas opposé aux objectifs du plan – nous voulons tous plus de calme et de sécurité dans notre rue – mais à la manière dont il est mis en œuvre. Pour une diminution de quelques pourcents du trafic automobile, on est prêts à prendre des mesures au détriment d'autres rues et au détriment des travailleurs et des familles pour lesquels il n'y a pas encore suffisamment de solutions de rechange.

Pour ce qui est de la rue Berckmans, il est apparu dès les premières consultations que la formule préconisée serait rejetée par de nombreux riverains. J'entends que vous allez faire des propositions pour y remédier. Je me demande vraiment lesquelles. Il me semble que pour 200.000 euros, on est en droit d'attendre que les experts du bureau d'étude proposent des alternatives.

**M. David Laureau :** Je vous remercie pour vos réponses et nos échanges. Ils sont assez positifs. Nous les analyserons sereinement avec les signataires de l'interpellation pour en tirer les conclusions appropriées.

Je retiens déjà qu'à ce stade la mise à sens unique tête-bêche de la rue Hôtel des monnaies peut être remise en question. Nous pouvons nous en réjouir.

Ensuite, la mise en phase de test du futur plan sera une étape primordiale avant tout changement définitif. Vous pouvez compter sur nous pour suivre son évolution et vous informer de l'impact sur la qualité de vie dans nos quartiers. Nous espérons que vous pourrez en tirer les bonnes décisions.

Enfin, je me permets d'attirer votre attention sur la cohérence nécessaire du projet de la chaussée de Charleroi avec l'ensemble du plan afin d'éviter que sa mise en sens unique ne vienne à nouveau encombrer la rue Berckmans.

Je vous remercie très sincèrement pour votre attention et nos échanges.

**Mme Catherine Morenville, échevine de la Mobilité – Ecolo-Groen :** Je voudrais dire à M. Fraiture qu'à l'issue de la consultation, qui se termine le 8 décembre prochain, nous allons prendre tous les avis, un à un, et réfléchir aux solutions envisageables. C'est pourquoi je ne peux pour l'instant vous proposer une alternative pour la rue Hôtel des Monnaies ou pour la rue Berckmans. Nous devons analyser toutes les remarques pour l'ensemble du plan de mobilité. Nous reviendrons ensuite avec un plan modifié, comme nous l'avons promis après

les consultations.

## **Interpellation citoyenne = L'appel de Bethléem.**

Nous, Latifa Elmcabeni, Binta Liebmann Diallo, Mounia Belguenani, Régine Maes, Theo Mewis, Manuel Abramowicz, nous, Saint-Gillois, avons procédé à six interpellations citoyennes. Elles ont été soutenues par des femmes et des hommes issus de la grande diversité de population dont Saint-Gilles tire toute sa richesse. Les habitants de notre commune sont d'origines et de religions diverses : ils sont maghrébins, musulmans, chrétiens, juifs, laïcs, non croyants et j'en passe. Nous vivons à proximité ou à quelque distance de notre belle place de Bethléem.

Le 11 novembre 2023, 45.000 manifestants ont sillonné les rues de Bruxelles unis derrière un même slogan « *Ceasefire now !* ». La destruction de Gaza, un territoire grand comme de deux fois la superficie de Bruxelles, doit cesser.

Beaucoup de Saint-Gillois sont indignés par les attaques contre la population civile, la destruction d'hôpitaux et d'écoles, qui ont déjà ôté la vie à des milliers d'êtres humains, tous victimes de la guerre.

Notre interpellation a pour but d'exprimer fermement le refus de cette guerre contre Gaza. Actuellement lorsque nous parlons de Gaza, nous voyons un charnier où des cadavres ne sont même pas enterrés. Cette vision de cimetière à ciel ouvert nous foudroie toutes et tous, heurtant profondément notre conception d'humanité.

Les principes de protection ne sont-ils pas au cœur de la déclaration universelle des droits de l'Homme, c'est-à-dire la protection de la vie et de la dignité humaine ?

Est-il possible que de tels actes ne soient pas sanctionnés ?

Pourquoi l'Union européenne ne réagit-elle pas immédiatement ?

Pourquoi les Nations-Unies n'ont-elles aucune prise sur Israël, malgré la demande d'un cessez-le-feu ?

Dans le contexte actuel, nous craignons une épuration ethnique en Palestine et demandons que notre commune prenne position en exigeant un cessez-le-feu immédiat à Gaza. Le bombardement de Gaza et le blocus total du territoire sont injustifiables.

Nous soulignons que critiquer Israël, parler de nettoyage ethnique, défendre les droits des Palestiniens et exiger un cessez-le feu à Gaza n'est pas un acte antisémite. Évidemment nous rejetons fermement toute forme de racisme et d'antisémitisme.

Il ne s'agit pas d'un conflit entre Juifs et Palestiniens ou musulmans. Il s'agit d'une lutte contre la colonisation, contre l'occupation, contre l'apartheid.

Nous ne pouvons comprendre ces événements en nous contentant d'isoler une offensive pour lui attribuer la justification de déclencheur d'une autre offensive. Si nous souhaitons prendre conscience de la situation et arriver un jour à une paix juste, il ne faut pas se contenter de considérer les événements d'il y a un mois, mais il faut remonter dans un passé d'au moins 75 ans.

Nous en appelons à la protection de tous les civils. Les Palestiniens de Gaza, les otages civils israéliens, les prisonniers politiques palestiniens, les Palestiniens de Cisjordanie ont tous droit à la sécurité et à la liberté.

À vous, nos représentants élus, demandons de poser des gestes politiques et symboliques forts.

Nous, citoyennes et citoyens de Saint-Gilles demandons au Conseil communal de voter une motion visant à :

- s'engager à ne pas créer de partenariats entre la commune et des institutions publiques israéliennes tant que Israël ne respecte pas le droit international ;
- demander à notre gouvernement de prendre des initiatives politiques et diplomatiques pour un cessez-le-feu immédiat et de se prononcer pour un accès immédiat à l'aide humanitaire (eau, nourriture, aide médicale, carburants) en faveur de la population civile de Gaza ;
- jumeler notre commune avec une commune palestinienne dirigée par une majorité démocratique ;
- organiser dans les écoles communales secondaires des séances d'informations sur le conflit israélo-palestinien, avec des associations démocratiques et antiracistes de terrain.

**M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB\*PVDA** – Mon groupe a déposé une motion sur le sujet et nous souhaiterions pouvoir en débattre maintenant et non à la fin du Conseil, comme cela s'est déjà fait.

**Mme la présidente** – Après la présentation de l'interpellation, l'ordre du jour prévoit de donner la parole au Collège, puis aux groupes politiques. Ensuite, nous entendrons une autre interpellation. Je vous demande de respecter l'ordre du jour. Le débat sur la motion viendra plus tard et vous aurez la parole à ce moment-là.

**M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB\*PVDA** – Discutons de la motion après la dernière interpellation citoyenne afin que le public puisse entendre les débats.

**Mme la présidente** – Le public peut rester jusqu'à la fin du Conseil...

**M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB\*PVDA** – Les gens ne vont pas rester jusqu'à minuit ! Il est permis de proposer des modifications de l'ordre du jour !

**Mme la présidente** – La parole est à M. le bourgmestre.

**M. Jean Spinette, bourgmestre** : Ce soir, c'est la situation dramatique au Proche-Orient qui retient notre attention. L'interpellation et la motion, inscrites à notre ordre du jour, témoignent d'une indignation, d'une colère et d'une tristesse et aussi d'une question qui nous taraude. Quel est notre rôle ? Que devons-nous faire ? Que pouvons-nous faire ?

S'agit-il de prendre position ? S'agit-il de rejoindre un camp ? S'agit-il de rappeler des principes d'humanité ? S'agit-il de faire respecter le droit international ?

Ces différentes positions peuvent-elles être prises en même temps ou faut-il en choisir une ?

Comment s'engager sans s'enrégimenter ? Comment utiliser la guerre à bon escient ?

Comment d'ici pouvons-nous aider ceux qui souffrent là-bas et contribuer modestement à une résolution du conflit ?

Ce conflit nous invite à deux choses : l'humilité et l'empathie. L'humilité car nous savons que ce n'est pas ici que nous allons régler le problème. L'humilité parce que, vu de loin, un conflit paraît toujours facile à résoudre mais beaucoup moins quand on est au cœur des passions.

Nous le constatons déjà dans notre petite Belgique ou notre petite commune : bien des sujets pourtant anecdotiques au regard de la grande marche de l'histoire entraînent des passions, des mobilisations, des indignations et figent des positions. Alors que dire d'un conflit tellement chargé historiquement en passion, en émotion, en victimes, en traumatismes vécus par chacune d'entre elles dans sa chair et sa maison. C'est pour ça que l'humilité est nécessaire. L'observation à distance, loin des réalités physiques et vécues, est un exercice facile. Mais être à distance nous permet aussi de rappeler aux acteurs du conflit les principes et valeurs de notre commune humanité qui, dans les passions de la guerre, sont oubliés.

À côté de l'humilité, le conflit nous invite aussi à l'empathie parce qu'elle est la première victime d'un conflit. Nous, qui vivons dans un pays en paix, devons expérimenter ici l'empathie qui n'est plus possible là-bas – pour l'instant en tout cas. Pouvoir « se mettre à la place de »... non pas pour être d'accord, non pas pour supporter, non pas pour nécessairement prendre cause mais pour témoigner d'une humanité commune. Oui, « se mettre à la place de » pour quelques instants, exercice impossible et pourtant indispensable. Que cela fait-il de se faire tirer dessus dans une fête ? Que cela fait-il de voir son pays coloniser ? Que cela fait-il de voir sa grand-mère emmenée comme otage ? Que ressent un enfant de 5 ans qui voit toute sa famille ensevelie sous les décombres d'un immeuble touché par une bombe ? Que cela fait-il de ne pouvoir répondre à son enfant qui demande à manger ? Que cela fait-il d'être tué dans son jardin par des roquettes ? Que cela fait-il de devoir passer chaque jour par trois check-points pour aller cultiver son champ ? Que cela fait-il d'être exhibé à une foule comme otage ? Voilà en peu de mots le tableau des

souffrances. L'ensemble de ces souffrances doit cesser.

Nous tenons à saluer les initiatives prises ce soir car elles témoignent du souci d'humanité des Saint-Gillois. Tel est notre message : rappeler les valeurs communes à toute l'humanité, rappeler le respect du droit international, le rejet du terrorisme, de l'antisémitisme et du racisme, la protection indispensable des civils, la commune humanité de chacun.

Une motion adoptée par le conseil communal en 2018 rencontrait déjà vos demandes.

En préparant le conseil de ce soir, je me suis souvenu de David Susskind, le fondateur du Centre culturel laïc juif, qui a engagé toute son énergie pour promouvoir le dialogue entre Israéliens et Palestiniens. C'est à son initiative qu'a lieu, en 1988, la première rencontre internationale publique entre des Palestiniens et des Israéliens. Cette initiative, baptisée Give Peace a Chance, sera poursuivie l'année suivante par la rencontre de femmes du monde entier, autour du dialogue entre Palestiniennes et Israéliennes. Malgré les difficultés du processus de paix, il se montrera toujours partisan d'un dialogue et d'une paix juste. Ses prises de position seront toujours courageuses.

Cette initiative, parmi d'autres, a permis l'émergence d'un projet politique porteur d'un espoir de paix. Le mouvement « La paix maintenant », créé en 1978, par des officiers israéliens, l'évolution de l'OLP de Yasser Arafat, tout cela avait permis de déboucher sur les Accords d'Oslo, imparfaits certes mais base réelle pour tendre vers une solution durable. On sait ce qu'il en est advenu et l'énergie que les extrémistes ont mis à les détruire. C'était en 1993, il y a trente ans.

En mesurant bien la difficulté de la tâche pour les peuples concernés, les blessures, les peurs et les haines, c'est encore notre message ce soir : la paix maintenant !

**Mme Carine Graceffa, conseillère communale – LB** – Je ne peux que rejoindre les propos de M. le bourgmestre. Chacun d'entre nous mesure bien la nécessité d'un cessez-le-feu et la recherche rapide d'une solution viable basée sur les résolutions de l'ONU.

Beaucoup se demandent s'il est de la compétence d'un conseil communal de s'exprimer à ce sujet. Je pense que oui. Il est utile que les assemblées démocratiques de par le monde s'expriment pour rappeler à chacune des parties en présence les principes de base que sont l'humanité, le droit international, le refus du terrorisme, du racisme et de l'antisémitisme.

**M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB\*PVDA** – Je remercie les intervenants pour leur initiative. Merci aussi au Collège pour sa réponse.

Nous partageons votre analyse sur les événements en cours en Palestine. Il est important de souligner qu'il ne s'agit pas d'une guerre de religion mais d'une lutte anticoloniale, d'une lutte contre un régime d'apartheid. C'est essentiel car, ici comme là-bas, des gens essaient de nous diviser en prétendant que c'est un conflit religieux ou identitaire. Si Israël n'était pas l'avant-poste au Proche-Orient de l'impérialisme occidental, il n'aurait pas le soutien financier et militaire de nos pays qui lui garantit l'impunité et l'encourage à continuer. C'est dans cette mesure que nos gouvernements sont co-responsables de la situation.

J'en profite pour dire au MR que nous refusons son amendement demandant des cessez-le-feu temporaires et non un cessez-le-feu durable. De plus, ce n'est pas la gauche qui importe le conflit en Belgique mais les États européens capitalistes qui exportent la guerre et l'exploitation.

La guerre en cours n'a pas pour seule origine l'effroyable attaque du Hamas contre Israël le 7 octobre dernier mais des décennies d'occupation, d'apartheid et domination. Si on fait l'impasse sur les véritables causes du conflit, on s'interdit de le résoudre un jour.

Nous rejoignons vos demandes, notamment sur le jumelage. À Schaerbeek, le monde associatif et le PTB ont mené un long combat pour obtenir le jumelage de la commune avec une communauté palestinienne. Toutes ces petites avancées sont le fruit d'une lutte internationale organisée. En ce sens s'inscrire dans une telle démarche au niveau communal a son importance.

Avec la PS et Ecolo, nous avons déposé une motion qui appelle à un cessez-le-feu durable, à la libération des otages israéliens et des prisonniers palestiniens et exige la fin du blocus.



Elle demande au gouvernement d'interdire l'importation des produits issus des colonies israéliennes dans les Territoires occupés et d'inviter le procureur de la Cour pénale internationale à enquêter en priorité sur la situation à Gaza.

De notre côté, nous maintenons la pression pour aller un cran plus loin. Nous avons lancé une campagne, qui a récolté 20.000 signatures ces derniers jours, pour réclamer un embargo sur les armes et traduire Netanyahu en justice.

**M. Marwan Hobeika, conseiller communal – Groupe Ecolo-Groen** – Je remercie les dépositaires de cette interpellation pour avoir porté cette question très sensible devant le conseil communal. Il peut paraître étrange de débattre d'un conflit international au sein de l'assemblée de notre commune tant les compétences nous paraissent réduites mais nous mesurons bien les répercussions que peuvent avoir chez nous les événements au Proche-Orient, compte tenu de l'interconnexion et de l'interdépendance de nos sociétés et des liens tissés par des histoires partagées – mon histoire personnelle en est un témoignage. La motion dont nous débattons plus tard témoigne de notre sensibilité à ces préoccupations. Nous étions nombreux le 7 octobre à avoir été choqués et horrifiés par les attaques terroristes du Hamas contre la population civile israélienne – femmes, enfants, nouveau-nés, personnes âgées ou handicapées –, des attaques ignobles qui constituent des crimes de guerre et qu'il faut condamner sans réserve.

Nous étions aussi nombreux, ce jour-là, à avoir les mêmes craintes pour la population civile de Gaza qui, depuis 2006, vit un blocus intolérable et subit une politique d'apartheid et, compte tenu du contexte historique du conflit et des précédentes représailles de l'armée israélienne, toujours disproportionnée, toujours l'occasion de crimes de guerre et toujours sanctionnée par l'impunité.

Ces appréhensions se sont malheureusement révélées fondées, comme en témoignent le blocus total de la Bande de Gaza, les bombardements massifs, la destruction des infrastructures civiles et humanitaires, la quinzaine de milliers de morts civils et les nombreux crimes de guerre perpétrés depuis le début de l'offensive.

Nous devons soutenir toutes les initiatives qui promeuvent des solutions justes et durables, fondées sur le respect du droit international et des droits humains fondamentaux mais, à notre échelle, nous devons surtout lutter contre la déshumanisation de l'autre, refuser les antagonismes, refuser l'instrumentalisation du conflit. C'est la raison pour laquelle nous soutiendrons toutes les initiatives qui permettent de rapprocher les points de vue, de s'écouter, de respecter la douleur de l'autre. Cela implique de combattre aussi énergiquement l'antisémitisme, qui est en recrudescence, que l'islamophobie et toutes les formes de racisme, et de choisir pour seul camp, celui de l'humanité.

**Un signataire de l'appel** – Je tiens à remercier le seul parti qui a eu le courage de s'exprimer jusqu'à présent, à savoir le PTB.

Face à la gravité de la situation et au nom de l'humanité, il est grand temps que les gouvernements belge et européens prennent leurs responsabilités.

## **Interpellation sur l'adéquation entre les objectifs du contrat de quartier durable Midi et le projet de plan de circulation du contrat local de mobilité Parvis.**

**M. Raphaël Rastelli** – Comme habitants du quartier Midi, nous accueillons favorablement le principe d'un plan de circulation qui vise à réduire le trafic de transit automobile dans les quartiers densément peuplés, tels que le nôtre. Toutefois, nous sommes déçus de constater une incohérence marquée entre le programme du contrat de quartier et le plan de circulation. Dans le cadre du contrat de quartier Midi, un processus participatif large a été mis en place. Des réunions, rencontres avec divers acteurs associatifs et visites *in situ*, associant des habitants de tous horizons, ont été menées pendant plus d'un an.

Le Carnet de priorités du contrat de quartier a identifié, comme objectif premier, le besoin de « trouver de la place ». Celui-ci se décline suivant deux priorités :

1. « transformer le rapport à l'espace public, en l'orientant vers des espaces communs et inclusifs : créer des rues de jeux, mettre en place plus de zones piétonnes, [...] ».
2. « réduire l'impact de la voiture sur le quartier ».

Dans le programme, ces deux priorités s'affirment notamment via le principe des « mini-superblocks », fonctionnant sur des systèmes de deux îlots et de « rues apaisées ».

Nous vous invitons à relire la justification de ces propositions dans le programme, notamment : « Le contexte est extrêmement favorable à une politique ambitieuse en la matière : qualité de la desserte en transports publics, proximité du centre, taux de motorisation faible, offre de stationnement hors voirie à valoriser, etc. »

Ce programme du contrat de quartier a été mis à l'enquête publique puis voté par le conseil communal en avril 2021. Le contrat de quartier avait bien identifié le besoin d'un plan de circulation pour déterminer précisément où et comment créer les aménagements qui permettront de « trouver de la place ». Le projet de plan de circulation est désormais rendu public mais nous n'y retrouvons pas les ambitions du contrat de quartier.

**Mme Sophie Feyder** – Le principe des mini-superblocks a disparu du plan de circulation. Or ce principe, repris dans le contrat de quartier, était déjà présent dans l'accord de majorité de cette législature (p.22). La commune aurait-elle abandonné l'idée ?

En l'absence de mini-superblocks, comment comptez-vous répondre aux priorités et au programme du contrat de quartier Midi sur la création de nouveaux espaces publics conviviaux libérés de l'omniprésence automobile ? Il est important de rappeler que les attentes sont fortes au niveau du quartier sur ce point.

Le projet de plan de circulation semble beaucoup miser sur la création de zones de rencontre. Certaines fonctionnent bien, d'autres moins, comme celle du parvis de Saint-Gilles. En effet, les zones de rencontre ne fonctionnent que si le trafic y est par ailleurs modéré. Multiplier de telles zones de rencontre sans les accompagner de réelles mesures de limitation de la circulation dans le plan ne permettra pas leur bon fonctionnement. Pourquoi ne pas avoir intégré davantage de coupures, de piétonisation ou d'autres dispositifs plus efficaces de limitation de la circulation automobile et de sa vitesse ?

La zone de rencontre prévue sur la rue de Mérode est un exemple. Une telle zone de rencontre ne peut fonctionner avec une rue à double sens sur pratiquement toute sa longueur et un trafic routier important. Il nous semblerait opportun de couper la circulation automobile au niveau de l'école Balder et de la future crèche communale, entre les rues de Suède et Claes, afin d'y créer une place piétonne. Cette nouvelle place aurait l'avantage de sécuriser les abords de la crèche et de l'école tout en répondant à l'objectif de « trouver de la place » du contrat de quartier. Que pensez-vous de cette proposition ?

Le projet de plan de circulation prévoit également de laisser certains tronçons de la rue Émile Féron à double sens. Or le contrat de quartier prévoit sa transformation en « rue végétale », ce qui implique notamment de gagner de l'espace en pleine terre. Pensez-vous possible de répondre à ce programme tout en laissant ces tronçons en double sens et sans y enlever tout le stationnement ?

En conclusion, nous pensons que le plan de circulation est une avancée importante mais ne va pas assez loin et ne permettra pas de concrétiser les objectifs du contrat de quartier Midi. Nous demandons que la commune intègre en pratique et avec volontarisme le programme du contrat de quartier dans le plan de circulation.

Le quartier du Midi a déjà été déçu du manque d'écoute, voire du mépris qu'il a subi par le passé. Nous espérons que les promesses du contrat de quartier Midi seront, cette fois, tenues.

**M. Willem Stevens, échevin des Contrats de quartier – LB** : J'ai vu que plusieurs signataires de cette interpellation sont des membres actifs de la commission de quartier. Cette implication citoyenne est un élément-clé pour la réussite d'un contrat de quartier et je profite de votre interpellation pour les remercier de leur engagement.

J'articulerai ma réponse autour d'un point essentiel : le timing. Concrètement, un contrat de quartier comprend une période d'exécution de 50 mois, durant laquelle tous les marchés publics doivent être conclus. Puis, nous disposons de 30 mois pour exécuter les chantiers. Cela signifie que les chantiers du contrat de quartier Midi devront commencer au plus tard en septembre 2026. Ce temps, assez long, est un temps bénéfique pour la réussite des projets. C'est également une donnée à prendre en compte par rapport au contrat local de mobilité (CLM).

Le volet 3 du contrat de quartier comprend les opérations de requalification de l'espace public et du maillage urbain. Concrètement, elles intéressent trois pôles du projet pour un total de 7 millions d'euros : le pôle du square Jacques Franck, les espaces publics apaisés au cœur du quartier – les abords d'écoles et les rues dites apaisées – et, enfin, la place de Bethléem. C'est un budget conséquent pour le réaménagement de l'espace public et l'amélioration de la qualité de vie dans le quartier.

Le second pôle concerne plus précisément le réaménagement complet, de façade à façade, de la rue Émile Féron et d'une partie de la rue Joseph Claes. Plusieurs abords d'écoles, de crèches et d'équipements seront sécurisés. Parmi ceux-ci, des aménagements sont prévus dans la rue de Mérode, en particulier autour de l'école Balder et de la future crèche.

Le fil conducteur de tous ces projets est et restera le renforcement de la sécurité routière, la diminution de la pression automobile, la végétalisation des rues, la déminéralisation des sols et l'amélioration de la qualité de l'espace public, et ce dans l'esprit de ce que visent les Superblocks de Barcelone ou les zones de rencontre ailleurs.

Nous aurions souhaité en faire davantage mais nous sommes obligés de confronter les ambitions du programme à la réalité des projets et subsides disponibles. Cependant, nous n'abandonnons pas l'idée d'un réaménagement complet, de façade à façade, de la rue de Mérode, et avons, à ce titre, introduit en 2022 notre candidature pour le contrat d'axe et le Caci, pour une enveloppe de 5 millions d'euros. Nous n'avons pas été retenus. Cela ne m'a pas empêché de poursuivre les discussions avec mon homologue à la commune de Forest pour déposer une candidature conjointe pour la rue de Mérode. Nous informerons évidemment la commission de quartier au courant de nos démarches.

Pour l'instant, rien de concret n'a été décidé pour les rues apaisées car un bureau d'architectes doit d'abord être désigné. Le cahier des charges est en cours de finalisation afin de lancer l'appel d'offres au début 2024. À cet égard, le timing du contrat de quartier est un avantage.

Pour le projet de rues apaisées, nous collaborons avec le maître-architecte de la Région bruxelloise (*bma*). Pour la désignation du bureau d'étude, nous travaillons en deux phases. Le bureau d'architecture, qui devrait être désigné dans le courant de l'été 2024, commencera à travailler avec les habitants en nous confrontant aux problèmes de mobilité et de circulation. Vos propositions seront donc sur la table et seront discutées afin d'arriver à des solutions concertées qui seront intégrées dans le projet de réaménagement. Ensuite, un permis sera demandé. Il y aura enquête publique et tout le monde aura encore son mot à dire à ce moment-là. La différence la plus importante avec le contrat de mobilité réside probablement dans le déroulement du projet.

Les consultations sur le CLM se sont terminées hier, il est donc trop tôt pour tirer des

conclusions. Les décisions prises sur le CLM permettront de déterminer le type d'aménagement. Mais, l'absence provisoire de CLM ne remet pas en cause la réalisation de projets dans l'esprit du contrat de quartier.

Un contrat de quartier peut toujours s'accompagner de choix de mobilité ou d'aménagements spécifiques non prévus comme ce fut le cas lors du réaménagement de la place Marie Janson (contrat de quartier Parvis-Morichar) où des zones piétonnes supplémentaires ont été créées et les rues de Rome et Coenen ont changé de sens. Il me semble logique que cela puisse se faire à nouveau pour le contrat de quartier Midi.

Le rythme, le phasage et la participation des habitants d'un contrat de quartier permettent de prendre en compte les préoccupations, les besoins et les propositions du plus grand nombre d'habitants afin de réaliser des projets ambitieux et partagés. Quoi qu'il en soit, dans les mois et les semaines à venir, nous continuerons à travailler et coopérer avec toutes les parties prenantes, et donc avec vous, pour poursuivre la réalisation, étape par étape, du programme du contrat de quartier midi.

**Mme Catherine Morenville, échevine de la Mobilité – Ecolo-Groen :** Je vais compléter l'intervention de mon collègue sur le principe des superblocs auquel nous adhérons tout à fait et qui, comme vous l'avez rappelé, est prévu dans l'accord de majorité et figurait dans le programme des deux partis.

Ensuite est arrivé le plan régional de mobilité qui reprend en grande partie les objectifs et les mêmes principes que les mini-blocks. Un certain nombre d'interventions de ce type dans le quartier Midi se trouvent bien dans la proposition de plan de mobilité et quelques autres arriveront par le biais des contrats de quartier.

Par ailleurs, je partage votre avis sur les zones de rencontre. Certaines fonctionnent bien ; d'autres, pas. Vous avez notamment cité celle du Parvis, qui a été mal pensée lors de la rénovation du Parvis en 2018. La zone de rencontre va être supprimée et l'espace entre les deux Parvis va être réaménagé. Nous espérons faire les travaux au printemps.

Pour que les zones de rencontre fonctionnent, la signalisation ne suffit pas. Un budget est prévu pour accompagner ces zones de rencontre afin d'y placer des chicanes, agrandir les fosses d'arbre, mettre des rues à sens unique et inviter les véhicules à réduire leur vitesse.

Nous avons tenu compte des remarques et profité de notre expérience des nombreuses zones de rencontre existantes à Saint-Gilles qui fonctionnent bien.

Pour ce qui est de votre proposition plus précise de places piétonnes devant l'école Balder, je ne peux que vous inviter à la proposer dans la consultation en cours jusqu'au 8 décembre. Il en va de même pour la rue Émile Féron, qui a déjà fait l'objet de pas mal de remarques dans les avis reçus et fera sans aucun doute partie de rues qui devront être réexaminées.

**Mme Carine Graceffa, conseillère communale – Groupe LB :** Je remercie les habitants venus nous interpeller sur les conséquences du projet de contrat local de mobilité pour les quartiers Midi et Berckmans. Je ne rentrerai pas dans les considérations techniques auxquelles Mme Morenville et M. Stevens ont répondu. Je pense qu'il est important de rappeler l'esprit dans lequel la population s'adresse à nous. Elle vient nous faire part de son questionnement légitime sur d'importants projets d'aménagement dans notre commune. La concertation, la consultation et la co-construction sont des éléments majeurs de la politique du Collège. Pouvoir réviser et améliorer un projet en tenant compte de l'avis de la population constitue la force de son action.

Nous avons pu l'observer le mois dernier, lors de l'enquête publique sur le réaménagement de l'avenue du Parc et de la Barrière. Les habitants sont venus nombreux poser leurs questions, exprimer leurs inquiétudes et propositions d'amélioration. Le Collège en a tenu compte. Il convient de le souligner. Avancer un maximum en concertation avec les habitants est la marque de fabrique de notre commune. Je me félicite que, sur le CLM, le Collège ait multiplié les rendez-vous d'information et de concertation.

À cet égard, le modèle de contrat de quartier doit retenir toute notre attention et devrait nous inspirer plus globalement. Il associe et écoute les habitants dès l'origine du projet et prévoit

des budgets essentiellement participatifs. Il s'ensuit un projet partagé accompagné par les habitants tout du long. Je pense qu'il serait nécessaire que la Région comme la commune puisse multiplier ce type d'accompagnement qui est un gage de réussite et de confiance de la population envers les instances publiques.

**M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB\*PVDA** – Je vous remercie pour votre interpellation qui a le mérite d'alimenter le débat.

Sur les zones de rencontre du moins, je vous rejoins totalement. Instaurer des zones de rencontre sans diminuer la vitesse des véhicules et le trafic, c'est dangereux et stressant. Pour le reste, nous estimons que ce n'est pas avec des mesures de mailles dans un ou deux quartiers que l'on va résoudre le problème du trafic à Bruxelles où, tous les matins, 400.000 automobilistes vont conduire leurs enfants à l'école et partent travailler. Nous pensons qu'il faut avoir une approche nationale et régionale, et non quartier par quartier.

Sur les objectifs, nous sommes évidemment d'accord. On veut moins de voitures, on veut plus de calme et on veut de la sécurité routière. Mais, malheureusement, les dispositifs que l'on prend pour apaiser un quartier reporte le trafic dans un autre. Si on ne règle pas ce problème de 400.000 voitures, c'est inévitable. C'est ce qui va se passer rue Berckmans, avenue du Parc, rue de Mérode, avenue Fonsny, rue Bara...

C'est pourquoi, il faut proposer aux 400.000 automobilistes qui circulent à Bruxelles – dont la moitié sont bruxellois – des alternatives collectives et crédibles. Pour cela, on a besoin d'une vision politique et de budgets appropriés. Ceux qui prétendent qu'on peut abandonner la voiture grâce à Good Move se trompent. Cela va se faire uniquement au détriment de la qualité de vie de gens qui sont captifs de leur voiture à cause d'un système mis en place depuis des décennies. Je veux être franc avec vous. Par contre, je suis convaincu qu'il existe des solutions pour diminuer la vitesse au niveau local.

Je ne suis pas étonné que ces objectifs soient portés par les membres du contrat de quartier mais je pense que la manière de les atteindre ne fait pas l'unanimité. Cela il faut aussi l'entendre.

**M. Marwan Hobeika, conseiller communal – Groupe Ecolo-Groen** – Nous soutenons tout à fait la recherche de solutions ambitieuses qui permettent d'atteindre les objectifs que nous poursuivons. Parfois, il faut savoir reculer pour mieux sauter. Nous conserverons le même niveau d'ambition et resterons vigilants pour les prochaines étapes du déploiement des réformes en matière de mobilité.

**M. Marc Naether, conseiller communal – chef de groupe MR** – Je remercie les habitants pour leur interpellation. Ce n'est pas la première interpellation citoyenne sur la mobilité à Saint-Gilles ces derniers mois. Déjà, ce soir, il y en a eu deux. Chaque contribution compte et montre qu'il y a encore des problèmes à régler.

Pour le reste, je serai bref. Mon groupe a fait le choix de ne s'exprimer qu'une seule fois ce soir, et l'intervention de ma collègue, Mme Rodriguez, à la suite de la première interpellation citoyenne, vaut également pour la vôtre qui est tout aussi importante. Merci encore pour votre initiative.

**M. Raphaël Rastelli** – Je vous remercie pour vos commentaires.

Nous sommes bien conscients que certaines personnes sont captives de la voiture et contraintes de l'utiliser. Notre objectif n'est pas d'empêcher la voiture. Nous demandons d'avoir de l'espace public qui soit aussi dédié à autre chose dans un quartier qui a peu à offrir. Il faut penser aux milliers d'habitants qui n'ont pas de voiture, n'ont pas les moyens d'en avoir, sont coincés dans le quartier et souffrent du manque d'espace public. En réalité, l'objectif consiste surtout à gagner de l'espace public. Je ne pense pas que rendre aux enfants un petit bout de rue dans un quartier saturé par le trafic automobile crée un problème régional sur la mobilité.

Par ailleurs, pour des partis progressistes, il est important de réfléchir aux mesures qui pourraient être prises afin de libérer de la voiture les travailleurs contraints de l'utiliser. Mais,

rien n'empêche d'agir en attendant. Le manque de transports publics ne peut être une excuse pour ne rien faire.

Dans le même ordre d'idées, j'aimerais entendre le PS ou le PTB remettre en cause le concept d'emploi raisonnable ou convenable utilisé par l'Onem pour obliger les demandeurs d'emploi à accepter un emploi à 60 km de leur domicile. Ce sont des aspects sur lesquels il convient aussi de travailler si l'on veut sortir les classes populaires de leur dépendance subie à la voiture.

**Mme Sophie Feyder** – J'aimerais demander à M. Fraiture les solutions auxquelles il songe pour réduire la vitesse des voitures sur des axes tels que Mérode, si ce n'est un plan de circulation.

**Mme la présidente** – Malheureusement, nous ne pouvons ouvrir un débat sur le sujet maintenant. Je vous invite si vous le souhaitez à en discuter entre vous plus tard.

## **Question orale de M. Khalid Talbi, conseiller communal, concernant l'évaluation du secrétaire communal**

**M. Khalid Talbi, conseiller communal – Groupe PTB\*PVDA –** La Nouvelle Loi communale, en ses articles 69 et 70, traite de l'évaluation du secrétaire communal. Elle prévoit notamment, une évaluation obligatoire tous les trois ans par un comité. Quand a eu lieu la dernière évaluation ? Quel en a été le résultat ? Qui composait le comité ? L'évaluation doit porter sur la manière dont le secrétaire communal accomplit sa mission « au regard de sa définition de fonction et de critères d'évaluation ». La définition de fonction et les objectifs opérationnels à atteindre par le secrétaire sont fixés par le Collège dans une note d'objectifs qui énonce les critères d'évaluation de manière détaillée. Pouvez-vous nous résumer les objectifs énoncés par le Collège ? Pouvez-vous nous donner accès à ce document ? Cette note d'objectifs peut être modifiée sur proposition du comité d'évaluation ou du titulaire de la fonction. En presque 20 ans de fonction, combien de fois la note a-t-elle fait l'objet d'une modification et pour quelles raisons ? Un an au moins avant la fin de la période d'évaluation de 3 ans, le comité rédige un rapport où il fait le point sur la manière dont le titulaire de la fonction accomplit sa mission au regard de la note d'objectifs. De quand date le dernier rapport et pouvez-vous nous y donner accès ? La mention « très favorable » peut être attribuée lorsque les prestations du titulaire de la fonction dépassent largement le contenu de la note d'objectifs. Deux mentions « très favorable s » successives donnent droit à une prime dont les conditions d'octroi sont fixées par le Gouvernement. Une prime a-t-elle été octroyée ? Si oui, laquelle ?

**M. Jean Spinette, bourgmestre –** La question orale de M. Talbi a été déclarée recevable. Toutefois, la fonction de secrétaire communal étant personnalisable et nominative, je vais tenter d'apporter la meilleure réponse possible dans la présente assemblée. Pour rappel, l'article 26 *bis* de la nouvelle loi communale dispose des missions légales du secrétaire communal. Je vais vous éviter la lecture du paragraphe 1 l'article 26 *bis* qui les détaille, et répondre d'emblée à votre dernière question. Aucune prime n'a jamais été octroyée. Cette pratique n'est pas d'usage à Saint-Gilles.

Pour évaluer les missions du secrétaire communal, il faut se référer à l'accord de majorité, aux plans triennaux et notes d'orientation, prévus à l'article 242 *bis*. Il convient de préciser que, conformément à l'article 26 *bis* § 2, le secrétaire communal a rédigé une note d'accord entre le Collège et l'administration, approuvée par notre Collège, qui est la base pour effectuer cette évaluation et vérifier la manière dont un secrétaire exerce ses compétences. Dans cet exercice, le secrétaire dispose de peu d'espace pour faire preuve d'originalité et d'improvisation car il est lié, avec son comité de direction, à cette note d'accord et à l'application de l'accord de majorité.

La nouvelle loi communale permet de désigner un secrétaire communal-adjoint. Pour l'instant, ce poste n'existe pas à Saint-Gilles mais il sera vraisemblablement créé au cours de la législature prochaine.

L'évaluation pour les grades légaux répond aux mêmes principes que ceux appliqués pour l'évaluation générale des autres travailleurs. Le Code wallon prévoit une réglementation en 70 pages, sur la création d'un comité spécial composé d'une délégation du Collège et d'un évaluateur externe pour travailler sur cette question. Si l'emploi est conféré par mandat, le conseil communal fixe les objectifs généraux. Ici, ce ne fut pas le cas. Le receveur et le secrétaire communal font l'objet d'une évaluation selon la procédure prévue à l'article 70, soit une désignation pour trois ans.

La note d'accord fixe les objectifs stratégiques du Collège et la procédure d'évaluation du secrétaire communal est très proche des autres.

Le règlement général sur l'évaluation est entièrement repris dans le cadre de la révision des textes réglementaires relatifs au personnel, initiée depuis la reprise de cette compétence par moi-même : règlement de travail, statut administratif et pécuniaire. Un groupe de travail interne a été constitué pour travailler sur ce statut dans le but d'accroître l'activité de la fonction publique locale malgré un cadre budgétaire restreint.

Le principe de l'évaluation du secrétaire communal, du receveur et des grades légaux figure dans notre accord de majorité pour les inciter à mettre en œuvre une politique de statutarisation des carrières évolutives et des formations professionnelles ambitieuses. Le remplacement de la direction du département des Ressources humaines a été effectué il y a moins d'un an. Vous avez vu passer, au conseil communal, une mission spéciale complémentaire pour une personne ayant posé sa candidature pour accompagner le secrétaire communal, avec le comité de direction, à remplir ses missions prioritaires. Le groupe de travail, je l'espère, pourra nous fournir relativement rapidement une ébauche de ces règlements de travail adaptés – fondés d'ailleurs sur nos relations avec le CPAS afin d'améliorer la collaboration entre les deux institutions –, un statut administratif et pécuniaire et surtout la redéfinition d'un cadre qui n'a plus été revu depuis plus de 20 ans. Ces gros chantiers sont en cours et seront présentés dans nos instances de concertation sociale. Voilà les informations principales que je pouvais vous transmettre en séance publique.

**M. Khalid Talbi, conseiller communal – Groupe PTB\*PVDA** – Votre réponse est assez obscure. J'ai bien compris qu'il n'y avait pas de prime. En revanche, je ne sais toujours pas si le secrétaire communal est ou a été évalué et, le cas échéant, si les évaluations étaient positives.

**M. Jean Spinette, bourgmestre** – Poser des questions sur des dossiers qui concernent de personnes identifiables doit se faire à huis clos. Comme nous sommes en séance publique, je vous ai répondu sur la base de critères généraux d'évaluation valables pour toute la fonction publique.

Comme je vous l'ai dit, le comité de direction travaille à une redéfinition du cadre, des fonctions et du statut administratif et à une modernisation du règlement de travail, en ce compris les évaluations. Lorsque ce travail sera achevé, nous pourrons procéder à l'évaluation de tout le personnel, y compris les membres du comité de direction et le secrétaire communal.

**M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB\*PVDA** – J'entends que l'on ne peut poser une question sur ce sujet en séance publique. Mais que prévoit le règlement si l'on veut poser une question à huis clos ?

Il aurait été plus simple de m'appeler pour en parler.

**Mme la présidente** : Je pensais qu'on vous avait informé mais on ne va pas débattre là-dessus. L'article 62 précise bien que « les questions relatives à des cas d'intérêt particulier ou à des cas personnels ne sont pas recevables ».



## **Question orale de M. Grégoire Kabasele, conseiller communal, concernant le grand froid et l'aide aux personnes sans abri**

**M. Grégoire Kabasele, conseiller communal – Groupe LB :** Ce mois de novembre nous fait entrer dans une période de grand froid. Alors que la plupart d'entre nous avons la chance de pouvoir nous réfugier dans la chaleur de nos foyers, ce n'est malheureusement pas le cas pour tous.

Des organisations telles que Médecins du Monde, la Plateforme citoyenne BxlRefugees et Médecins sans frontières s'alarment du manque de places pour accueillir les personnes sans abri. Lors de son dernier dénombrement, Bruss'help a recensé 7.134 personnes sans logement en Région bruxelloise, soit une hausse de près de 20 %

Quels dispositifs concrets notre commune a-t-elle mis en place pour leur venir en aide ?

Des locaux ont-ils été mis à disposition via les associations ou la commune elle-même ?

**M. Jean Spinette, bourgmestre –** Pendant plusieurs mois, notre commune a compté sur son territoire deux structures d'accueil importantes, d'une capacité de 250 places. Nous venons d'être informés, par Mme Sandrine Jacob, chargée de la politique de l'accueil pour le gouvernement régional, de leur transfert au boulevard du Triomphe. Les propriétaires des bâtiments n'étant pas très exemplaires, nous avons renoncé à collaborer avec eux, mais nous avons rempli nos missions et je tiens à remercier les services du CPAS pour le travail accompli.

J'ai déjà eu l'occasion de souligner que la crise générale de l'accueil, qui a des répercussions sur le sans-abrisme, est surtout une crise liée au manque de places.

Sur le terrain, les gardiens de la paix et les équipes d'intervention, qui travaillent en collaboration avec les travailleurs sociaux de rue du service de la Prévention et du CPAS, sont mobilisés. Quant aux chauffoirs, il faut savoir qu'ils se sont mis en place dans les communes où il n'y a pas de centre d'accueil de jour spécialisé. Or, à Saint-Gilles, ils sont nombreux : Entr'aide, Clos, Circé, Restos du cœur, CPAS, Douchflux, Croix-Rouge, Dune, Médibus, Bulles, Rolling Douche, Solidarité grand froid, Transit rue... Ce sont tous des partenaires actifs de notre commune. Et je tiens à signaler que nos gardiens de la paix ont été formés pour faire appel à ces différents services et orienter les personnes sans abri vers les structures d'accueil.

**Mme Myriem Amrani, présidente du CPAS – LB –** Si les chiffres pour la commune de Saint-Gilles sont approximatifs en 2022, le service maraude du CPAS a déclaré avoir aidé de manière durable 410 personnes sans abri – 87 % étaient des hommes, dont 45 % en séjour irrégulier, ce qui confirme l'idée que la crise de l'accueil renforce le sans-abrisme en Région bruxelloise.

Selon nos services, ce public est en forte augmentation. On estime qu'environ 800 personnes suivies par notre Centre répondent aux critères de sans-abrisme ou de mal logement. En octobre 2023, 285 adresses de référence avaient déjà été accordées, ce qui représente une augmentation de ce type de demandes.

Les actions menées pour ce public sont d'ordre curatif, matériel, social mais aussi préventif. Outre le service « habitat accompagné », par exemple, qui travaille à la prévention des expulsions, nous développons des réseaux et des partenariats, via la Coordination de l'action sociale, mais aussi des initiatives innovantes.

Parmi les dispositifs mis en place par le CPAS, nous avons l'antenne mobile de l'action sociale. Ce sont des assistants sociaux maraudeurs qui ont pour mission de lutter contre le non recours aux droits de publics qui n'ont pas accès à nos institutions et en sont souvent très éloignés. Nous sommes le seul CPAS bruxellois à avoir créé ce dispositif.

Depuis le début de la crise sanitaire, nous avons renforcé l'équipe des maraudeurs d'un ETP supplémentaire. Nous avons également renforcé l'équipe des Restos du cœur afin de faire face à l'afflux et gérer des situations de violence de plus en plus nombreuses.

Nous avons aussi repensé l'accueil qui propose des activités variées et un suivi social plus poussé.

On est en train de finaliser la création d'un centre d'hébergement pour mineurs étrangers non accompagnés (Mena) en errance. Ce projet a été conçu et initié en collaboration avec le CPAS de la Ville de Bruxelles, celui de la commune d'Anderlecht et son service de la Prévention. Depuis 2021, nous travaillons à ce dossier et nous espérons que le centre d'accueil verra le jour au cours du premier semestre 2024. Il sera probablement géré par le Samusocial avec lequel nous sommes en discussion pour le moment.

Nous avons aussi un projet pour les seniors. On l'oublie très souvent mais la population de personnes sans abri comprend pas mal de seniors. À la maison de repos, nous avons accueilli en 2022, cinq résidents qui étaient auparavant sans logement. Nous collaborons avec deux associations – l'asbl Smes et Senior Montessori – pour aider ce public à s'adapter à une vie communautaire après avoir vécu longtemps dans la rue.

Avec les personnes dont le CPAS est l'adresse de référence, nous avons l'intention de mener un travail d'accompagnement individuel et intensif en matière de recherche de logement.

Nous avons aussi l'habitude de passer des conventions avec des hôtels bruxellois pour héberger de manière transitoire des personnes en rupture de logement à la suite d'une expulsion.

Enfin, dans le cadre de l'initiative locale d'accueil, qui concerne les demandeurs d'asile, nous disposons de cinq logements, soit 12 places, gérés par l'Agence immobilière sociale. Nous espérons augmenter ce nombre en 2024.

Grâce à une subvention du SPP Intégration sociale, nous allons pouvoir développer le dispositif Housing First pour des jeunes qui sont de plus en plus en proie au mal-logement ou au sans-abrisme. De même, le dispositif KAP du CÉMO a pu offrir davantage de places cette année où 28 jeunes ont été hébergés.

## **Question orale de M. Grégoire Kabasele, conseiller communal, concernant les violences conjugales**

**M. Grégoire Kabasele, conseiller communal – Groupe LB :** Il y a quelques jours, le 25 novembre, on célébrait la Journée mondiale contre les violences conjugales.

Malheureusement, selon La Libre Belgique, au 4 août 2023, on enregistrait encore 17 féminicides. De son côté, le site « Stop féminicide » en recensait 24.

Quelles activités spécifiques la commune avait-elle prévues pour commémorer cette journée ?

Quelles mesures concrètes prend-elle pour sensibiliser la population aux violences conjugales et offrir un soutien adéquat aux victimes ?

Comment la commune collabore-t-elle avec les organisations qui luttent contre les violences conjugales ?

### **Mme Yasmina Nekhoul, échevine chargée de la lutte contre les violences conjugales –**

**LB :** Chaque année, on me pose la même question mais ce qui me ferait plaisir c'est qu'un jour on me la pose le 20 juillet. Chaque année, en mars et en novembre, on se souvient des femmes. Avant, pendant et après, tout le monde s'en fout ! C'est très énervant !

Depuis 2001, la commune accueille les victimes de violences conjugales et familiales. La commune et la Régie foncière collaborent pour accroître le nombre de logements disponibles. Grâce à deux maisons communautaires, la commune peut accueillir 20 victimes. Un nouveau projet est en cours de réalisation. Une maison récemment acquise par la Régie foncière va permettre à terme d'accueillir 7 femmes avec ou sans enfants. Ce programme est encadré par une assistante sociale qui accompagne les victimes dans leurs démarches pour la reconnaissance ou l'ouverture de leurs droits administratifs, avec l'aide cruciale du CPAS, que je remercie.

Nous collaborons avec le service de Justice de proximité, le service de la prévention et le service d'aide aux victimes afin d'avoir des échanges sur les bonnes pratiques et la manière d'accueillir les personnes victimes de violence qui se présentent dans les commissariats. Parallèlement, nous distribuons des affiches et des flyers dans les pharmacies, les maisons médicales, auprès de différentes associations et dans les antennes de quartier. On s'y rend plusieurs fois par an. On y colle des affichettes informatives, avec les coordonnées de personnes de contact.

Tous les ans, nous organisons un événement et cette année on a présenté une pièce de théâtre, intitulée « Classement sans suite », qui a été suivie d'un débat avec un public plutôt jeune qui permet d'espérer que les mentalités finissent par changer.

**M. Jean Spinette, bourgmestre –** Je voulais rappeler la convention que le conseil communal a approuvée il y a quelques temps, où les services de prévention des trois communes de la zone sont associés pour échanger des bonnes pratiques. L'objectif est de promouvoir au sein de la zone de police une approche intégrale et intégrée de la lutte contre les violences intrafamiliales et contre les femmes, d'organiser des formations et de mettre les acteurs en réseau, de créer une plateforme de recension des cas, de renforcer et d'améliorer les dispositifs d'aide aux victimes.

Le service juridique de première ligne de la prévention est mobilisé et travaille avec la commission *ad hoc* du CPAS et avec les deux échevines concernées. La Direction générale Sécurité et Prévention (DGSP) était assez impressionnée par le travail déjà effectué et a l'intention de pérenniser l'initiative de nos trois communes.

**M. Grégoire Kabasele, conseiller communal – Groupe LB :** Lisa, Muriel, Eléonore, Amélie, Caroline, Céline, Nana, Simone, Zoubida... je pourrais continuer la liste de ces féminicides. Aujourd'hui, une femme sur cinq risque d'être assassinée par un ancien compagnon.

Je terminerai en laissant à votre réflexion une citation de Paul Lawton : « Je rêve d'un pays où, si une femme tremble en rentrant à pied tard le soir, c'est seulement à cause du froid.



## **Question orale de M. Loïc Fraiture, conseiller communal, sur la forte contamination de l'eau du robinet à Saint-Gilles par les PFAS**

**M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB\*PVDA :** Le scandale des PFAS secoue le débat public en Belgique. Force est de constater que ce grave problème pour la santé a été pris à la légère par notre ribambelle de ministres.

Dans un article du journal *Bruzz*, le spécialiste PFAS, qui a travaillé sur la problématique 3M en Flandre, s'inquiète de la situation à Bruxelles, et dit « la limite à laquelle le ministre se réfère est désespérément dépassée et ne repose pas sur les connaissances scientifiques les plus récentes concernant les PFAS. » Pour information, la limite est de 4ng/l aux Pays-Bas et même de 2ng/l au Danemark. Il poursuit : « Il s'agit d'une très mauvaise politique à long terme. Cependant, nous avons déjà vu des problèmes surgir à Bruxelles et si vous n'assainissez pas suffisamment, ils continueront à s'envenimer. »

La RTBF a sorti une carte interactive donnant le taux des 20 PFAS mesurés par Vivaqua. On y voit que la moitié sud-est de Saint-Gilles est dans le rouge, le taux le plus élevé étant de 28 ng/l.

En plus des normes non existantes et non adaptées à la toxicité réelle, en plus du manque de mesures, il apparaît aussi que la méthodologie actuelle ne permet pas de distinguer les taux de PFAS les plus petits et potentiellement les plus toxiques.

Le ministre Maron a-t-il prévenu la commune des taux particulièrement élevés à Saint-Gilles ? Comment a-t-elle réagi ? A-t-elle prévenu les habitants ?

Quel est le plan et où le trouver ? À partir de quand informe-t-on les gens ? À partir de quand les aide-t-on à trouver des solutions ?

Au cours des cinq dernières années, quand ce sujet a-t-il été évoqué chez Vivaqua ?

Madame Morenville, en tant que représentante de la commune au conseil d'administration, étiez-vous au courant de ces taux élevés ?

Le ministre Maron se réfugie derrière notre lasagne institutionnelle pour dire qu'il n'est pas compétent et que ce sont les communes qui siègent chez Vivaqua. Comment réagit Vivaqua ? Quelles mesures vont être prises et quel seuil respectant le principe de précaution va-t-il être appliqué ?

**Mme Yasmina Nekhoul, échevine de la Santé – LB :** Si je comprends la montée des inquiétudes en raison des informations en sens divers qui circulent depuis plusieurs jours, je me dois de vous dire que l'eau est le produit le plus contrôlé de la chaîne alimentaire et répond toujours aux normes imposées par le législateur.

Qu'est-ce que les PFAS ? Ce sont des polluants éternels très répandus. On les trouve dans les peintures, les revêtements imperméables, les emballages alimentaires, les shampoings, les textiles... et l'eau.

La nouvelle directive européenne sur l'eau potable a été adoptée en décembre 2020. Elle mentionne pour la première fois les PFAS, en indiquant qu'à partir de janvier 2026, « 100 nanogrammes/litre d'eau sera la valeur maximale pour la somme des concentrations mesurées de 20 PFAS » dans les eaux destinées à la consommation.

En Région bruxelloise, l'entrée en vigueur de cette nouvelle norme devrait être avancée au début 2024. Depuis 2022, toutes les analyses d'eau dans les réseaux de l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale, donc au robinet du consommateur, montrent des résultats très sensiblement inférieurs à la future norme des 100 ng/l.

À ce stade ni les autorités sanitaires européennes ni l'Organisation mondiale de la santé n'ont estimé nécessaire d'établir une autre norme à respecter pour l'eau de distribution.

**Mme Catherine Morenville, Première échevine, administratrice chez Vivaqua –** Les Pays-Bas n'ont repris dans leur réglementation que les seuils figurant dans la directive européenne, à savoir 100 ng/l pour la somme des 20 PFAS listés dans la norme. Une limite à 4 ng/l pour la somme des 4 PFAS n'est pas reprise.

Le sujet des PFAS a été évoqué au conseil d'administration de Vivaqua aux dates suivantes : les 22 février, 29 mars, 14 et 29 novembre 2023. Le sujet a été présenté, plus

souvent encore, en Bureau exécutif, dont je ne suis pas membre. C'est Mme Nekhoul qui y représente la commune.

Depuis plusieurs mois déjà, Vivaqua publie mensuellement les résultats des analyses sur son site internet. Pour connaître les résultats des analyses de l'eau à une adresse de fourniture précise, il suffit de consulter la rubrique qualité de l'eau sur le site de Vivaqua et d'y taper le nom de la rue désirée. Vous aurez tous les résultats de l'analyse de l'eau et pas seulement de PFAS. Cette information vous permettra d'avoir une vue plus précise et plus actualisée que la carte interactive de la RTBF, dont les codes couleurs ont été adaptés depuis quelques jours, car signaler des zones en rouge et en orange en Région bruxelloise où les taux de PFAS observés ne dépassent jamais la future norme et rarement les 30 ng/l – et les 17ng/l à Saint-Gilles – était de nature à induire en erreur.

En 2022 et 2023, à la demande de Bruxelles Environnement, Vivaqua a fait des contrôles ponctuels au robinet dans les habitations sur les PFAS, et les résultats ont toujours été négatifs par rapport à la future norme européenne de 100 ng/l.

Le ministre Maron n'a pas d'autorité de tutelle sur Vivaqua. Le 20 novembre, une première réunion a eu lieu avec Bruxelles Environnement et M. Maron afin de commencer une concertation sur la mise en œuvre des futures normes – la norme européenne qui s'appliquera dès 2024 à Bruxelles, mais aussi d'éventuels futurs seuils ou objectifs intermédiaires.

Le 22 novembre dernier, Vivaqua a adressé un courrier à toutes les communes bruxelloises afin d'informer les autorités locales sur les PFAS. Le ministre Maron n'avait pas à le faire puisque les normes n'étaient pas dépassées à Saint-Gilles.

Vivaqua est dès lors complètement en adéquation avec les normes en vigueur et se conformera, comme elle l'a toujours fait, à toutes celles qui s'appliqueront aux opérateurs.

Pour terminer, je voudrais que, dans ce dossier, on ne se trompe pas de combat.

L'emballage médiatique autour de cette question a pour conséquence d'escamoter le réel débat sur ces PFAS. L'eau de distribution ne représente que 4 % des expositions alimentaires aux PFAS. À côté, il y a toutes les expositions non alimentaires. Quelque 96 % des PFAS alimentaires qui contaminent les êtres humains proviennent d'autres aliments consommés. Il faut encore ajouter à ces PFAS alimentaires, ceux présents dans les vêtements. Il existe en tout pas moins de 5.000 PFAS. Il faut donc s'attaquer au vrai scandale. Agir à la source avec des contraintes sur les industriels qui mettent des PFAS sur le marché. Ecolo a toujours été à la point de ce combat contre tous les polluants, et parfois trop seul. Tirons sur les pyromanes pas sur les pompiers. J'espère que nous pourrons compter sur le PTB pour nous accompagner dans ce combat.

**M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB\*PVDA :** Je suis assez surpris car ce sujet continue d'être pris à la légère. Il n'y a aucune perspective d'adoption de normes plus adaptées. De nombreux experts demandent de tenir compte de l'actualité scientifique et 100 ng/l, c'est beaucoup trop élevé. Il n'y a aucun débat sur ces valeurs. Je ne suis pas d'accord avec vous pour dire que ce n'est pas le vrai sujet.

Vous ne nous dites pas ce que va faire Vivaqua pour traiter l'eau. Le problème lié au réservoir de Rhode-Saint-Genèse est reconnu. Il faut éviter de détourner l'attention sur d'autres problèmes.

**Mme Catherine Morenville, Première échevine, administratrice chez Vivaqua –** Je ne détourne pas l'attention. Vous êtes catastrophiste alors que les taux de PFAS dans l'eau du robinet à Bruxelles ne sont pas nocifs pour la santé.

Pour le captage des eaux en Wallonie, Vivaqua travaille avec des filtres à charbon. Ce n'est pas nécessaire à Bruxelles, puisque les taux ne sont pas du tout alarmants et ne sont pas contraires aux normes. Ils sont en-dessous de 30 ng/l !

En plus, en ce qui concerne les seuils intermédiaires, je vous ai dit qu'il y avait eu une réunion entre Bruxelles Environnement et le ministre Maron à ce sujet.

**M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB\*PVDA –** Vous avez aussi

dit que M. Maron n'avait pas d'autorité de tutelle sur Vivaqua...

**Mme Catherine Morenville, Première échevine, administratrice chez Vivaqua** –Bruxelles Environnement, c'est son administration. Bruxelles Environnement est l'équivalent de la SWDE en Wallonie. C'est donc normal que M. Maron assiste aux réunions entre Bruxelles Environnement et Vivaqua.

**Question orale de Mme Jeanne-Marie Baudoin, conseillère communale, concernant « les actions de la commune pour prévenir ou nettoyer les tags sur les façades des particuliers »**

**Mme Jeanne-Marie Baudoin, conseillère communale, Groupe PTB\*PVDA** – Certains quartiers de notre commune sont envahis de tags. Récemment, quasi toutes les maisons de l'avenue Fonsny ont été taguées. C'est aussi le cas du bel immeuble de la Régie à la Barrière qui vient à peine d'être rénové... Ce phénomène n'est pas nouveau mais semble s'être amplifié depuis peu.

Pour les petits propriétaires ou les commerçants qui viennent de refaire une façade, c'est particulièrement râlant, d'autant que la commune taxe assez lourdement les « façades délabrées ». Cependant, il existe un service d'enlèvement des tags auquel ils peuvent faire appel. C'est même devenu « obligatoire » depuis la réforme du règlement communal il y a quelques mois.

Il y a aussi moyen de prévenir les tags en mettant à disposition de murs d'expression.

Qu'est-ce qui a été mis en place par la commune pour prévenir ce phénomène ? Y a-t-il des espaces ou des murs d'expression pour les jeunes ? Cette question a-t-elle été étudiée ?

Les auteurs de ces actes sont-ils parfois pris sur le fait ? Dans ce cas, que se passe-t-il ?

Quel est le délai d'attente pour une intervention du service d'enlèvement des tags ?

Combien de personnes y font appel chaque année ? Comptez-vous engager du personnel supplémentaire pour respecter vos engagements ?

En quoi le nouveau règlement améliore-t-il la situation ?

**Mme Yasmina Nekhoul, échevine de la Propreté publique – LB** : Les tags font partie de ces actes qui dérangent le plus les habitants. Nous sommes confrontés à ce phénomène récurrent et changeant, et devons adapter notre façon de travailler et les moyens à y consacrer.

Trois équipes de deux personnes sont constamment sur le terrain uniquement pour enlever les tags. Force est de constater que, dans de nombreux cas, les façades nettoyées sont à nouveau taguées dans les jours suivants.

Pour combattre ce phénomène, des opérations conjointes avec la police sont nécessaires. Le tagage étant une infraction mixte au règlement général de police, il ne peut être constaté et verbalisé que par les forces de l'ordre.

Au cours de cette année, trois auteurs ont été arrêtés. En général, outre le paiement d'une amende, ils sont affectés à des travaux d'intérêt général. Ils accompagnent les hommes du service de la Propreté pour ramasser les encombrants ou nettoyer des salissures. Souvent ils sont non saint-gillois voire non bruxellois. En l'occurrence, les trois tagueurs pris sur le fait étaient des petits bourgeois de Waterloo ou Rhode-Saint-Genèse, dont les parents voulaient payer pour que leurs enfants ne travaillent pas.

En 2023, nous avons eu 274 demandes d'enlèvement de tags et nous en avons nettoyé 254. Le délai est d'environ quatre semaines. Au-delà des demandes particulières, nous menons aussi des opérations spécifiques par quartier (chaussée de Waterloo, Pierre Paulus, place Morichar, Parvis de Saint-Gilles,...). On nous demande fréquemment d'enlever des insultes. Ce phénomène est en augmentation dans toute la Région. C'est la raison pour laquelle notre commune a changé son règlement afin de pouvoir intervenir directement sans autorisation préalable des propriétaires.

Le département responsable du contrat de Rénovation urbaine va proposer des espaces d'expression sur les colonnades de la gare du Midi.

Tous les tags sont photographiés et envoyés à la tagothèque de la zone de police Bruxelles-Ixelles, qui centralise les données pour la Région. Le service de la propreté se réunit régulièrement avec la police pour coordonner les actions.

**Mme Jeanne-Marie Baudoin, conseillère communale, Groupe PTB\*PVDA** – Le sujet est délicat car on sait que les jeunes ont besoin d'espaces d'expression. Les colonnades de la gare du Midi, j'allais vous en parler parce que j'habite en face depuis plus de 30 ans. Chaque



fois qu'elles sont nettoyées, elles sont reprises d'assaut pour être taguées. Cet espace pourrait d'office être réservé à ce mode d'expression. Ceci étant, il y a aussi un phénomène de vandalisme, tous les tags ne sont pas forcément artistiques.

Il faudrait trouver une solution plus durable et constructive que la méthode actuelle qui consiste à nettoyer puis nettoyer encore les surfaces maculées de tags.

L'on est bien parvenu avec des politiques de stationnement dissuasives à pousser les gens à se débarrasser de leur voiture, il devrait y avoir moyen de trouver une solution aussi efficace pour les tags. On pourrait par exemple végétaliser certains espaces et bâtiments publics, installer des panneaux du côté de la gare où les gens pourraient faire des graffiti... Évidemment, si les gens viennent de Waterloo, je ne vois pas ce qu'on peut faire...

**Question orale de Mme Celi Rodriguez, conseillère communale, concernant « la sécurité sur les passages pour piétons à la nuit tombée »**

**Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – Groupe MR** – Avec le passage à l'heure d'hiver, nous perdons aussi une heure de clarté en soirée. On sait que d'octobre à novembre, le nombre d'accidents corporels impliquant des piétons est en forte augmentation aux heures de pointe, le soir et au petit matin. Les usagers de la route dits vulnérables, comme les piétons et les cyclistes, sont moins visibles quand la circulation est dense, surtout par mauvais temps, et sont donc plus susceptibles d'être victimes d'un accident. La commune de Saint-Gilles compte de nombreux carrefours et passages pour piétons dont certains sont insuffisamment éclairés.

Comment la commune évalue-t-elle les passages pour piétons à sécuriser sur son propre territoire ?

La commune tient-elle des statistiques sur le nombre d'accidents survenus sur ces carrefours/passages pour piétons ? Confirmez-vous cette hausse d'accidents en hiver ? À partir de quel critère la commune intervient-elle directement ou indirectement pour améliorer l'éclairage et donc la sécurité aux abords de certains passages pour piétons particulièrement à risques ?

**Mme Catherine Morenville, échevine de l'espace public – Ecolo-Groen** – De manière générale, Sibelga ne renforce pas et ne diminue pas l'éclairage au droit d'un passage pour piétons car cela peut s'avérer contre-productif. Le sur-éclairage d'une zone crée par contraste un effet d'assombrissement des zones adjacentes et peut présenter un risque collatéral de sécurité. Par contre, Sibelga assure un éclairage public général homogène en s'arrangeant pour placer la source de lumière à proximité des passages pour piétons.

Nous avons la possibilité d'étudier au cas par cas les éventuels renforcements de l'éclairage avec l'aide de Sibelga sur un endroit précis.

Même si l'éclairage reste un élément important, l'aménagement de l'espace public et la maîtrise du trafic sont les points-clés de la sécurité routière aux abords des passages pour piétons. Nous sommes déjà passés à 30 km/h partout et nous sécurisons chaque traversée piétonne en enlevant le masque de visibilité que constitue une voiture en stationnement dans les 5 m qui suivent le passage pour piétons. Le projet de plan de mobilité sécurise aussi les abords d'écoles tout comme les rues scolaires et la mise en place des radars.

Dès l'année prochaine, nous allons engager une personne pour coordonner toutes ces mesures de sécurité routière.

Jusqu'à ce jour, je n'ai reçu aucune plainte concernant des traversées mal éclairées. Elles portent majoritairement sur des excès de vitesse et sur les masques de visibilité en raison de stationnements non conformes et sauvages.

Nous avons des statistiques sur le nombre d'accidents et nous en tenons compte. Elles sont accessibles sur le site régional Mobigis.

Si vous avez des exemples de passages pour piétons qu'il faudrait sécuriser davantage, n'hésitez pas à nous les communiquer.

**Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – Groupe MR** – Je vous remercie pour ces explications. Je n'hésiterai pas à vous informer si un passage pour piétons a besoin d'être davantage éclairé.

**Mme Catherine Morenville, échevine de l'espace public – Ecolo-Groen** – Tout en sachant que si on éclaire spécifiquement un passage pour piétons, cela crée des zones d'ombre à côté. Il faut donc être attentif à la manière de le faire.